

RAPPORT FINANCIER 2025

Contexte	14
Résultat de l'exercice 2025	14
Vision schématique	15
Produits et charges sur cotisations	16
Dons	17
Charges courantes	18
Produits et charges sur les <i>Cahiers</i>	18
Produits financiers	20
Impôt	20
Charges exceptionnelles	20
Valorisation du stock des <i>Cahiers</i>	21
Détournements bancaires	21
Intérêts sur compte titre	22
Écritures de régularisation	22
Conclusion sur les charges exceptionnelles	22
Compte de résultat 2025	22
Bilan 2025	24
Budget 2026	25

Contexte

L'exercice 2025 porte sur la période du 1^{er} novembre 2024 au 30 septembre 2025, en application de la modification des statuts par l'[AGE](#) de mars dernier fixant désormais la date de clôture des comptes au 30 septembre.

Cet exercice a été marqué par plusieurs événements, décrits dans la suite de ce rapport. Toutefois, l'un d'entre eux a marqué un peu plus que les autres notre comptabilité : le départ de notre ancien trésorier, François Druel, évoqué dans la *Lettre 55*. Ceci n'a cependant pas empêché la bonne continuité du suivi comptable, François s'étant rendu largement disponible pour transmettre ses connaissances.

La présentation qui suit explicite volontairement certains *termes comptables* afin que chacun puisse en comprendre le contenu. En effet, l'objet de la comptabilité consiste avant tout à restituer une image financière lisible et transparente.

Les comptes ont été suivis avec Paheko ²², installé en janvier sur le serveur de l'association par Maxime Chupin. Dans la présentation qui suit, les rares graphiques ont été générés avec TikZ, les tableaux avec l'extension *tabarray*.

Résultat de l'exercice 2025

Le résultat de l'association est constitué de la différence entre :

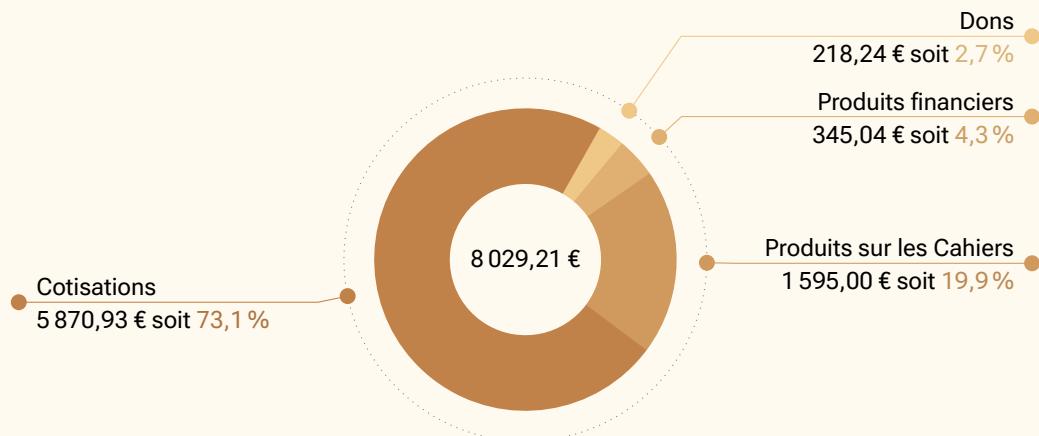
- les sommes d'argent reçues par l'association, dénommées *produits* ;
- et les sommes d'argent versées par l'association, dénommées *charges*.

Dans la suite, les produits et charges sont succinctement présentés afin d'en montrer les poids respectifs. Ces postes sont ensuite détaillés et commentés plus finement. Enfin, ils sont récapitulés sous une forme plus officielle : l'état dénommé *compte de résultat*.

²². Pas moins de 745 écritures comptables ont été passées, repassées ou peaufinées pour suivre l'activité comptable de l'association.

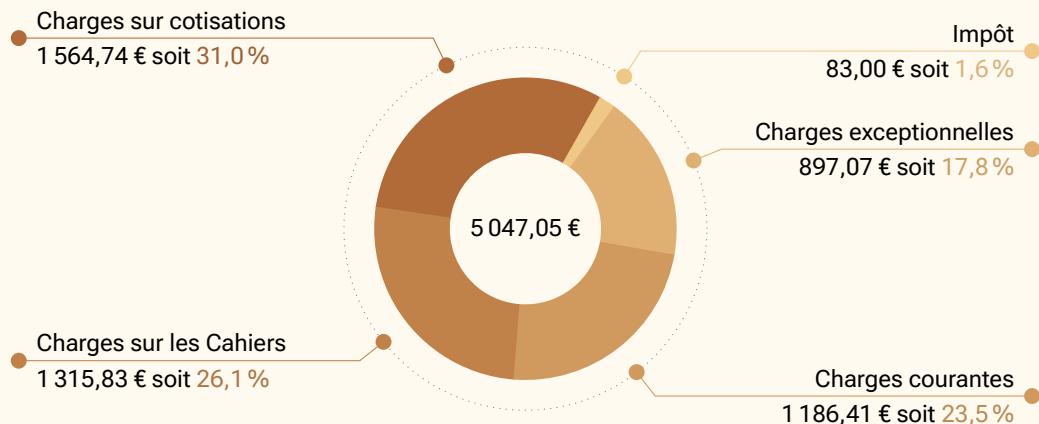
Vision schématique

Voici un aperçu général des produits de l'association, pour un total de 8 029,21 €.



Comme attendu dans toute association, le produit principal est porté par les cotisations d'adhésion (et les cotisations au TUG). Par ordre d'importance, le deuxième produit est lié à un événement de 2025 : la parution et les ventes associées du *Cahier 59*. Enfin, si les produits financiers, à savoir les intérêts de notre livret bancaire, restent un élément classique, des dons apparaissent depuis cette année, conséquence de notre nouveau statut d'association reconnue d'intérêt général.

De la même manière, voici la vision générale des charges de l'association, pour un total de 5 047,05 €.



Trois grands postes présentent des montants assez comparables :

- les charges sur cotisations. Comprenez par là, essentiellement, le reversement des cotisations dues au TUG ;
- les charges associées à la production et l'envoi des *Cahiers 59* ;
- les charges courantes regroupant les dépenses liées à notre activité ordinaire telles les frais de serveur ou les frais bancaires.

D'un montant légèrement plus faible, les charges exceptionnelles demandent plus d'explications : elles cumulent nos dépenses ou opérations de correction comptable qui ont vocation à ne pas se reproduire dans les années à venir. Ce poste est donc amplement détaillé dans la suite. Quant à la toute dernière charge, l'impôt, elle constitue une autre conséquence de notre statut d'association reconnue d'intérêt général.

Par différence entre la masse des produits et celle des charges, notre résultat 2025 s'élève à 2 982,16 €.

Produits et charges sur cotisations

Le nombre d'adhésions en augmentation ne se perçoit pas directement dans les comptes : certaines cotisations enregistrées sur l'exercice comptable concernent des adhésions 2024, les montants peuvent donc être trompeurs.

TABLEAU 1 – Produits sur cotisations

Poste	En 2025	En 2024
Cotisation personne physique	2 880,00	1 950,00
Cotisation réduite personne physique	15,00	45,00
Cotisation personne physique + TUG	2 131,76	1 805,00
Cotisation réduite personne physique + TUG	64,17	110,00
Cotisation personne morale	780,00	650,00
Total des produits sur cotisations	5 870,93	4 560,00

Le tableau suivant détaille les nombres de cotisations en distinguant celles réglées au titre de l'adhésion 2025 et celles réglées pour des adhésions sur des années antérieures. Il intègre également une ligne pour tenir compte des membres déclarés par une personne morale adhérent à l'association.

TABLEAU 2 – Nombre de cotisations

Poste	2025	Pré-2025	Total
Cotisation personne physique	83	13	96
Cotisation réduite personne physique	1	–	1
Cotisation personne physique + TUG	22	1	23
Cotisation réduite personne physique + TUG	1	–	1
Cotisation personne morale	5	1	6
Membres de personne morale	3	–	3
Nombre total de cotisations	115	15	130

Les cotisations sont une recette mais elles génèrent aussi des dépenses, détaillées dans le tableau suivant.

TABLEAU 3 – Charges sur cotisations

Poste	En 2025	En 2024
Cotisations pour le TUG	1 488,51	2 430,00
Subvention de cotisation pour le TUG	9,17	–
Perte de change	1,28	–
Frais bancaires (Stripe)	65,78	25,70
Frais bancaires (Paypal)	–	3,66
Total des charges sur cotisations	1 564,74	2 459,36

Les cotisations reversées au TUG ont beaucoup baissé entre les deux années car 2024 comptait deux paiements annuels, comme indiqué dans la Lettre 55. Notez que ce paiement se fait sur la base d'une facture exprimée en dollars. Cette opération génère des pertes de change, également affichés dans le compte ²³.

Le compte fait également apparaître un très modeste financement par l'association d'un complément pour l'adhésion à tarif réduit intégrant l'adhésion au TUG : en effet, le montant de la cotisation en euros ne suffit pas à régler le montant de la cotisation exprimée en dollars ²⁴.

Enfin, l'évolution des frais Stripe est simplement due à une plus grande utilisation de ce moyen de paiement.

Dons

La reconnaissance d'intérêt général obtenue l'an dernier permet à l'association de recevoir des dons dont une partie devient déductible fiscalement pour le donneur. L'association remet pour cela au donneur un reçu fiscal.

TABLEAU 4 – Dons

Poste	En 2025	En 2024
Dons volontaires	165,00	–
Dons sur cotisations TUG trop élevées	53,24	–
Total des dons	218,24	–

Nous comptons 4 dons volontaires.

23. Ces pertes seront mieux estimées à l'avenir et, plutôt que parler de perte de change, le poste sera vu comme des frais Paypal.

24. Peu de temps après la clôture des comptes, le TUG nous a informé d'une augmentation à venir de certains de ces tarifs. Ceci a permis de détecter une anomalie de facturation concernant le tarif réduit du TUG. De fait, la subvention du tableau ci-dessus aurait dû être de 4,70 €. Le TUG nous a, pour sa part, fait un avoir pour que nous puissions récupérer l'indu sur le prochain exercice.

La ligne « dons sur cotisations TUG trop élevées » s'explique ainsi : sur les 95 € de cotisation perçus, 65 € sont à destination du TUG. Cependant, compte tenu des effets de change, seuls 62,68 € sont réellement reversés au TUG. Dès lors, 2,32 € sont considérés comme un don à notre association, permettant une réduction fiscale complémentaire pour les adhérents concernés. Ils recevront donc un avoir fiscal de 32,32 €²⁵.

Charges courantes

L'activité ordinaire de l'association suscite des dépenses. En voici le détail.

TABLEAU 5 – Charges courantes

Poste	En 2025	En 2024
Frais d'hébergement sur serveur (ovh)	563,11	553,76
Frais de domiciliation (LT)	193,10	193,10
Frais bancaires (SG)	143,00	143,77
Frais de voyages/déplacement	35,00	–
Frais de réception	94,20	220,20
Fournitures administratives	–	43,54
Frais d'impression	–	241,20
Cotisations à des associations	158,00	50,00
Total des charges courantes	1 186,41	1 445,57

Les trois principales sources usuelles de frais présentent une relative stabilité. Dans le cas particulier des frais bancaires de la Société générale (SG), nous avons payé 11 mensualités de 13 €. Ces frais paraîtront donc plus élevés l'an prochain avec 12 mensualités. Notez ici que le compte que nous avions à la Banque populaire est désormais clos, conformément à l'objectif fixé par François. Ainsi, nous n'avons plus qu'une seule banque.

Les trois charges suivantes dans le tableau correspondent aux dépenses associées à la Journée GUTenberg. Elles sont bien plus variables car liées au nombre fluctuant de conférenciers invités et aux trajets qu'ils ont effectués pour être présents à la Journée.

Enfin, si nous n'avons pas eu de frais d'impression cette année, nous avons en revanche augmenté notre participation à la vie associative : nous sommes désormais adhérents de l'[APRIL](#) (50 €), de Parinux (10 €), qui nous héberge chaque premier samedi du mois, et de Graphê (98 €).

Produits et charges sur les *Cahiers*

L'année 2025 marque la poursuite des travaux sur les *Cahiers* avec la publication du numéro 59.

25. Pour rappel, la cotisation d'adhésion usuelle de 30 € (ou de 15 € pour le tarif réduit) donne aussi désormais droit à réduction fiscale. Elle s'ajoute donc ici au 2,32 €

TABLEAU 6 – Produits sur les *Cahiers*

Poste	En 2025	En 2024
Ventes de <i>Cahiers</i> 59	1 170,00	—
Ventes de <i>Cahiers</i> plus anciens	65,00	70,00
Cadeau de <i>Cahiers</i> 59 gratuits	360,00	—
Total des produits sur les <i>Cahiers</i>	1 595,00	70,00

Sur 150 *Cahiers* 59 imprimés, à date, 65 ont été vendus et 20 ont été donnés aux auteurs et aux principaux groupes d'utilisateurs de *TEX*. Quatre *Cahiers* plus anciens ont été également vendus.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les *Cahiers* donnés gratuitement comme un gain. Cela n'a que l'intérêt de les faire apparaître en comptabilité. Le tableau des dépenses pour les *Cahiers*, présenté à la suite, va faire apparaître le même montant comme une dépense pour neutraliser ce poste.

Voici donc les différentes dépenses liées aux *Cahiers*.

TABLEAU 7 – Charges sur les *Cahiers*

Poste	En 2025	En 2024
Impression des <i>Cahiers</i>	1 068,00	—
Frais postaux	307,10	—
Enveloppes pour les envois	26,99	—
Frais bancaires (Stripe)	16,54	—
Cadeau de <i>Cahiers</i> 59 gratuits	360,00	—
Variation du stock de <i>Cahiers</i> 59	-462,80	—
Total des charges sur les <i>Cahiers</i>	1 315,83	—

La plupart des postes sont explicites. Dans le cas particulier des frais postaux, notez que nous avons bénéficié cette année pour la dernière fois d'un tarif préférentiel sur l'envoi des *Cahiers* à l'international, ce qui concerne 17 *Cahiers*. Ce tarif ne sera plus reconduit par La Poste. Nous devrons en tenir compte pour les prochains *Cahiers*.

Reste ici le poste de *variation du stock*, bien moins évident. Ce poste est propre aux mécanismes comptables lorsqu'une association dispose d'un stock de marchandise. Par principe, un stock de marchandise en fin d'exercice comptable est traité comme un produit tandis qu'un stock en début d'exercice comptable est traité comme une charge. Ainsi, tout se passe comme si la comptabilité vendait le stock en fin d'exercice et le rachetait au début de l'exercice suivant. La vente et l'achat théoriques se font au prix d'achat des marchandises.

Dans le cas présent, nous n'avions pas de stock de *Cahiers* 59 en début d'exercice et nous avons 65 *Cahiers* 59 en stock en fin d'exercice, valorisé à 7,12 € l'exemplaire (valeur obtenue en divisant 1 068 €, la valeur d'achat de ces *Cahiers*, par 150). Nous devons donc enregistrer un produit de 462,80 €. Il est matérialisé ici sous la forme d'une charge négative²⁶.

26. Ce poste, quelque soit son signe, est toujours mis dans les charges car il correspond la

Au global, les produits des *Cahiers 59* sont supérieurs aux charges de ceux-ci. Nous enregistrons donc un bénéfice mais, rappelons-le, les *Cahiers* n'ont pas de réel objectif financier hors celui de ne pas peser trop dans les comptes de l'association si leur diffusion devait ne pas être rentable.

Produits financiers

La gestion « en bon père de famille » nous conduit à disposer d'un livret bancaire et d'un compte titre. Ceux-ci fructifient et le livret bancaire, en particulier, nous verse des intérêts annuels.

TABLEAU 8 – Produits financiers

Poste	En 2025	En 2024
Intérêts sur livret	345,04	293,07
Intérêts sur compte titre	–	376,44
Régularisations	–	195,00
Total des produits financiers	345,04	864,51

L'an dernier, le montant des produits financiers intégrait des écritures de régularisations (ici des produits). Ce montant est reporté au même endroit pour garder la cohérence d'affichage avec les éléments de 2024. En toute logique, il devrait être mis dans les régularisations au sein des éléments exceptionnels décrits ci-après.

Vous pourrez ici noter l'absence d'intérêt sur titre cette année. L'explication est donnée par la suite.

Impôt

Disposer de la reconnaissance d'intérêt général a conduit l'Administration à nous faire payer un impôt sur les personnes non lucratives. Cet impôt, dans notre cas, se limite à une taxation des intérêts de notre livret, à hauteur de 24 % de ceux-ci, arrondis à l'euro supérieur, soit 83 €.

Il convient de noter ici que le montant d'impôt est largement compensé par les dons. L'opération de reconnaissance d'intérêt général profite donc globalement à l'association en augmentant son résultat, tout comme elle profite aux adhérents.

Charges exceptionnelles

Les postes qui suivent sont des éléments exceptionnels, qui ne peuvent arriver que ponctuellement dans une comptabilité.

plupart du temps à une charge : le stock en début d'exercice est normalement plus élevé que celui en fin d'exercice. Ce sera d'ailleurs le cas pour le stock des *Cahiers 59* l'an prochain.

TABLEAU 9 – Charges exceptionnelles

Poste	En 2025	En 2024
Variation du stock des anciens <i>Cahiers</i>	-8 230,00	–
Dotation de dépréciation des stocks	7 044,00	–
Frais bancaires (SG)	117,00	–
Charges exceptionnelles	29,64	–
Charges sur exercices antérieurs	1 936,43	–
Régularisations	–	212,48
Total des charges exceptionnelles	897,07	212,48

Au global, nous perdons près de 900 €. Il faut cependant ici observer le détail.

Valorisation du stock des *Cahiers*

Les deux premières lignes du tableau servent à tenir compte d'un point que François souhaitait traiter : valoriser le stock des *Cahiers* dans notre comptabilité.

Sur la base d'un inventaire effectué auprès des différents membres du CA, une valorisation du stock a été effectuée, estimant, selon le numéro du *Cahier*, son coût unitaire initial à 5, 10 ou 15 € par observation des prix de vente des *Cahiers*. Nous appliquons alors la méthode indiquée pour le *Cahier* 59²⁷. Ceci conduit à la ligne de « variation de stock », signée négativement, autrement dit un gain de 8 230 € pour l'association.

Toutefois, à la différence des *Cahiers* 59, la méthode de valorisation présente une seconde étape. En effet, les *Cahiers* peuvent parfois dater, ce qui fait leur faire perdre de la valeur²⁸. La comptabilité autorise dans ce cas à passer des écritures de *dépréciation de stock*. Le choix a été fait de considérer chaque *Cahier*, hors le *Cahier* 59, comme valorisé à 1 € pièce. Cette baisse de 7 044 € de la valeur du stock lui donne donc une valeur globale de 1 034 € pour la totalité des 1 034 *Cahiers*, valeur qui reste ici un produit.

Détournements bancaires

Les postes « frais bancaires » et « charges exceptionnelles » correspondent aux problèmes bancaires que nous avons connus du fait de l'utilisation frauduleuse de notre IBAN :

- les frais bancaires correspondent aux frais d'annulation de ces virements. Il faut préciser que la banque ne nous a pas facturé tous les virements car certains d'entre eux ont eu lieu alors que nous avions entamé avec la banque une procédure de changement de notre IBAN pour stopper l'hémorragie ;
- le montant de 29,64 € correspond au seul montant que nous n'avons pas pu annuler, faute d'une réaction suffisamment rapide.

27. Comme le stock n'était pas connu en fin d'exercice précédent, nous devons considérer le stock comme nul en début de notre exercice, ce qui fait que nous retrouvons ici aussi un montant négatif dans le poste de « variation de stock ».

28. Le trésorier que je suis n'intègre pas la valeur sentimentale ou historique des *Cahiers*. Simple cruauté numérique de ma part.

Intérêts sur compte titre

Les intérêts sur compte titre, dans notre cas une **SICAV** monétaire, ne doivent pas être comptabilisés. La comptabilité demande en effet une vision prudente des placements financiers qui ne versent pas d'intérêts périodiques. La charge comptable indiquée ici sous le nom de *charges sur exercices antérieurs*²⁹ revient à redonner à notre compte titre sa valeur comptable attendue : sa valeur initiale de 8 133 €. En première approche, nous semblons perdre près de 2 000 €. Cependant, rien n'interdit d'indiquer hors comptabilité la valeur des plus-values latentes : 2 146,15 €. Nous n'avons donc pas ici de mauvaise surprise à craindre.

Écritures de régularisation

Les écritures de régularisation sont des écritures correctives (ici des charges) passées par François l'année dernière pour finaliser la comptabilité de l'exercice précédent. Cumulées avec les régularisations évoquées dans les produits financiers pour des produits, elles se réduisent à 17,48 € d'augmentation des charges. Elles n'ont plus vocation à avoir lieu, comme le montre l'année 2025.

Conclusion sur les charges exceptionnelles

Les charges comptabilisées finissent ici d'apurer nos comptes et ne remettent pas en cause la santé financière de l'association. À cet égard, les commentaires du résultat seront sans doute bien moins longs dans les années à venir³⁰.

Compte de résultat 2025

Tout ce qui a été présenté précédemment est ici redonné sous la forme complète du *compte de résultat*, l'état formel détaillant les postes alimentant le résultat de l'exercice.

Ce compte présente dans sa partie droite les *charges* et dans sa partie gauche les *produits*. L'ordre des postes est imposé par des règles comptables, ce qui le rend peut-être un peu moins lisible pour un néophyte. Pour aider ce dernier, des séparateurs horizontaux ont été placés pour permettre de regrouper visuellement des postes semblables.

29. La comptabilité considère en effet que nous passons sur notre exercice une perte que nous aurions du comptabiliser sur des exercices antérieurs.

30. Du moins, je l'espère!

TABLEAU 10 – Compte de résultat 2025

Poste de charge	Montant	Poste de produit	Montant
Variation stock anciens Cahiers	-8 230,00	Ventes de Cahiers 59	1 170,00
Variation stock Cahiers 59	-462,80	Ventes d'anciens Cahiers	65,00
Fournitures administratives	26,99	Vente de Cahiers 59 gratuits	360,00
Achats de marchandises	1 068,00	Dons volontaires	165,00
Frais de serveur (OVH)	563,11	Dons sur cotis. TUG trop élevées	53,24
Cotisation gratuite	9,17	Cotisation PP	2 880,00
Vente de Cahiers 59 gratuits	360,00	Cotisation PP + TUG	2 131,76
Frais de déplacements	35,00	Cotisation réduite PP	15,00
Frais de réception	94,20	Cotisation réduite PP + TUG	64,17
Frais postaux	307,10	Cotisation personne morale	780,00
Frais bancaires (SG)	143,00	Produits financiers	345,04
Frais d'opposition (SG)	117,00		
Frais sur cotisations (Stripe)	65,78		
Frais sur Cahiers (Stripe)	16,54		
Cotisations pour le TUG	1 488,51		
Cotisations à des associations	158,00		
Frais de domiciliation (LT)	193,10		
Pertes de change	1,28		
Charges exceptionnelles	29,64		
Charges sur exercices antérieurs	1 936,43		
Dotation dépréciation des stocks	7 044,00		
Impôts personnes non lucratives	83,00		
Total des charges	5 047,05	Total des produits	8 029,21
		Résultat de l'exercice	2 982,16

Bilan 2025

Le *bilan* est l'état comptable qui présente :

- les ressources de l'association, dont le cumul est appelé le *passif*;
- et les emplois de ces ressources, dont le cumul est appelé l'*actif*.

TABLEAU 11 – Bilan 2025

Poste de passif	Montant	Poste d'actif	Montant
Stock des <i>Cahiers</i> anciens	8 230,00	Report à nouveau	31 482,20
Stock des <i>Cahiers</i> 59	462,80	Résultat de l'exercice courant	2 982,16
Dépréciation des <i>Cahiers</i>	-7 044,00		
Créances	32,00		
Compte-titre (SG)	8 133,00		
Compte sur livret (SG)	18 187,97		
Compte bancaire (SG)	6 397,59		
Compte bancaire (Stripe)	65,00		
Total de l'actif	34 464,36	Total du passif	34 464,36

Le résultat étudié précédemment se retrouve au passif, en tant que nouvelle ressource créée par l'exercice. Le *report à nouveau*, quant à lui, représente la somme des résultats passés mis de côté par décision de l'*AG*, année après année.

Le bilan appelle peu de commentaires mais permet de montrer certaines actions entreprises cette année pour l'association et ses comptes :

- notre bilan fait désormais apparaître un stock de *Cahiers* ainsi que sa dépréciation ;
- notre compte titre est correctement valorisé, sans tenir compte de la plus-value latente de 2 146,15 € ;
- le compte Stripe et les trois comptes de la SG sont les seuls comptes actifs qui nous restent. Le compte de la Banque populaire est clos et le compte Paypal affiche un solde nul (il ne sert maintenant que pour le virement international par lequel nous réglons le TUG) ;
- le poste de créance intègre deux petites opérations à venir : l'encaissement d'une cotisation réglée avec Chorus Pro³¹ (sujet que François évoquait déjà l'an dernier) pour 130 € et un remboursement de frais dû à un adhérent pour 98 €.

La présentation du compte de résultat et du bilan s'arrêtant là, j'espère qu'elle vous aura permis de juger des comptes. *Et, si vous en êtes d'accord lors de l'AG, je vous propose d'affecter le résultat de 2 982,16 € qui en découle en report à nouveau.*

31. Plateforme de gestion des factures utilisé par les institutions publiques.

Budget 2026

Le *budget*, prévision du résultat de l'exercice prochain, se base sur quelques hypothèses prudentes :

- la reconduction du nombre des adhésions 2025 avec quelques adhésions tardives en complément. Les montants des cotisations ne sont pas modifiés. Pour les versements au TUG, le montant est estimé à 70 € par adhésion. Aucun don n'est pris en compte ;
- la baisse des intérêts sur livret (et donc l'impôt) de 10 % ;
- l'augmentation des coûts récurrents de fonctionnement (hébergement, domiciliation, frais bancaires et Stripe) d'un taux de 2 % ;
- l'augmentation du coût de la journée GUTenberg à 400 € (supérieur au niveau de 2024) ;
- des dons et cotisations aux associations en hausse pour intégrer des dons ou cotisations à Dolibarr, Paheko et Signal ;
- aucune vente de *Cahiers 59*. En parallèle, la dépréciation des *Cahiers 59* est de 1,12 €, le prix de stock de ces *Cahiers* passant alors à 6 €, seule charge exceptionnelle compte tenu des corrections effectuées sur 2025.

Tout ceci conduit au compte de résultat prévisionnel simplifié suivant.

TABLEAU 12 – Budget 2026

Poste de charge	Montant	Poste de produit	Montant
Charges sur cotisations	1 657,10	Cotisations	5 510,00
Charges de fonctionnement	1 563,45		
Impôts	75,00	Produits financiers	310,00
Charges exceptionnelles	72,80		
Total des charges	3 368,35	Total des produits	5 820,00
		Résultat de l'exercice	2 451,65

En complément, vous pourrez noter l'absence d'hypothèses sur la publication des prochains *Cahiers*. Comme l'a montré l'exercice 2025, ils constituent plutôt une source de résultat supplémentaire qu'une source de perte. L'approche budgétaire reste donc prudente.

En tout état de cause, sans autre événement notable ou projet nouveau, l'exercice prochain nous conduira à un résultat de 2 400 €, au minimum.

Yannick Tanguy (trésorier)

